



## Communiqué de presse

Paris, le 11 juin 2010

# La Conférence nationale a adopté son rapport sur les refus de soins

A l'initiative de sa formation spécialisée sur le respect des droits des usagers du système de santé, la Conférence nationale de santé a examiné hier jeudi 10 juin, un projet de rapport sur les refus de soins. Ce rapport a été approuvé à l'unanimité des membres de la Conférence nationale de santé.

Les travaux ont été conduits dans le cadre d'un groupe de travail réunissant des membres de la Conférence nationale de santé ainsi que des personnalités qualifiées. Ce travail a reçu une importante contribution de l'Institut Droit et Santé qui est partenaire de la Conférence nationale de santé depuis le début de la mandature et a déjà accompagné les travaux précédemment engagés par la Conférence nationale de santé en matière de respect des droits des usagers. Le rapport sur les refus de soins a également été rendu possible par la contribution d'un membre de l'Inspection générale des affaires sociales mis à disposition de la Conférence nationale de santé sur demande de la Ministre de la santé et des sports.

Le rapport sur les refus de soins repose sur une approche juridique de ces refus. Faisant la part entre ceux qui sont licites et ceux qui sont illicites, il fait ressortir une typologie des refus de soins en fonction des catégories d'auteurs et des motifs. Ce rapport comporte également un long développement sur le phénomène des refus de soins : nature, portée, publics concernés ...

Enfin, non sans avoir fait le point sur les recommandations réitérées par un certain nombre d'organismes publics ou d'organisations privées ces dernières années, le rapport établit une série de recommandations :

- ✓ Le rapport propose d'entreprendre **un effort de pédagogie et d'information pour renforcer la confiance entre les acteurs** : des chartes partagées entre professionnels de santé et associations de défense des droits des usagers du système de santé pourraient être initiées en région, au plus près du terrain, par la mobilisation des parties prenantes ;
- ✓ Le rapport propose aussi d'**insérer la politique de lutte contre les refus de soins dans la politique régionale de santé** : les conférences régionales de la santé et de l'autonomie qui se mettent en place pourraient organiser le débat public, comme elles en ont maintenant compétence, sur ce sujet ; les agences régionales de santé pourraient faire figurer la lutte contre les refus de soins dans leur projet régional de santé ;

- ✓ Le troisième groupe de recommandations porte sur **le développement des outils juridiques de la protection des droits des usagers**. La Conférence nationale de santé propose de donner une valeur probante au *testing*, d'aménager la charge de la preuve ou d'autoriser le plaider pour autrui.

Ce rapport fera l'objet d'une transmission à la Ministre de la santé et des sports.

A l'occasion de l'examen de ce rapport, la Conférence nationale de santé a exprimé le vœu que les pouvoirs publics tirent les conséquences des observations recensées dans ce document et que, notamment après que la Ministre de la santé et des sports ait annoncé que l'année 2011 serait « l'année des droits des patients », les outils de lutte contre les refus de soins identifiés dans le chapitre 6 du rapport fassent l'objet d'une transcription en droit, à l'occasion du prochain projet loi de financement de la sécurité sociale ou à l'occasion de la prochaine loi de santé publique.

Par ailleurs, la Conférence nationale de santé a formé le vœu que les conférences régionales de la santé et de l'autonomie mettent à leur ordre du jour, dans le cadre de l'examen du projet régional de santé ou sous la forme du débat public, la question des refus de soins, en se saisissant notamment des observations et des analyses figurant dans le rapport.

Le rapport, qui sera édité dans la collection éditoriale *Droits et accueil des usagers* en septembre 2010, peut d'ores et déjà être téléchargé sur la page web de la Conférence nationale de santé à l'adresse suivante :

<http://www.sante-jeunesse-sports.gouv.fr/rapports-sur-le-respect-des-droits-des-usagers-du-systeme-de-sante.html>

Contact presse : Secrétariat de la CNS, Alexandre Viscontini 01 40 56 53 72 - [cns@sante.gouv.fr](mailto:cns@sante.gouv.fr)

*Installée en octobre 2006, la Conférence nationale de santé est présidée par Christian Saout, président du Collectif interassociatif sur la santé (CISS). Elle a adopté 17 avis et 6 vœux, dont ceux fondateurs du 22 mars 2007 sur « les voies d'amélioration du système de santé français », du 29 novembre 2007 relatif à « l'introduction d'agences régionales de santé dans la gouvernance régionale et territoriale des politiques de soins et de prévention : huit critères pour juger de l'intérêt des A.R.S. », du 13 octobre 2008 sur « la mobilisation des acteurs dans la prévention » et du 10 décembre 2009 sur les « 6 critères pour la future loi de santé publique ». La Conférence a organisé trois débats publics : sur le respect des droits des usagers (18 décembre 2008 à Paris), sur l'accès aux soins de premier recours (18 avril 2009 à Strasbourg, à l'occasion de la Journée européenne des droits des patients), et sur l'utilisation des données de santé (le 3 février à Paris et le 10 février 2010 à Clermont Ferrand). Elle a mis en place auprès d'elle, conjointement avec la Commission nationale d'agrément des associations, un forum des associations agréées dont la première rencontre a eu lieu le 16 avril 2010. Elle vient d'adopter le 10 juin 2010 son troisième rapport annuel sur le respect des droits des usagers du système de santé.*

Plus d'info : <http://www.sante-jeunesse-sports.gouv.fr/conference-nationale-de-sante-c-n-s.html>